2 MAI 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU TADJIKISTAN : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Référence	Décision
BOD/AV/2022/05-01	**Financement pour la transformation du système en faveur du Tadjikistan : allocation et paramètres stratégiques** : Le Conseil d'administration : 1. Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant provisoire sur les facteurs favorables à une transformation du système au Tadjikistan, notamment ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3. 2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Tadjikistan figurant à l'annexe 4. 3. Invite le Tadjikistan à soumettre une requête de financement pour la transformation du système pour un montant maximum de 10 000 000 d'USD conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour un financement du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 (tous les montants sont exprimés en USD)		
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	**10 000 000**
b.	**Allocation recommandée par le Secrétariat – 100 %**	**10 000 000**
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** ▪ Données et éléments factuels ▪ Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation	

	d.	**Domaine d'intervention et autres paramètres stratégiques pour un financement du GPE : *** Domaines d'intervention au titre du financement pour la transformation du système (STG) : ▪ amélioration de l'apprentissage par la mise en œuvre d'un enseignement axé sur les compétences.